



École de Golf

De 7 à 18 ans



Accueil



04 70 32 39 11



info@ecole-golf-vichy.fr



www.ecole-golf-vichy.fr

Groupes de l'école de golf

Groupe **ESPOIR**

150 €

- 1H30 de cours
- Carte de seaux de balles illimités
- Accès au practice & putting green accompagné d'un adulte
- Passage des drapeaux

Groupe **LOISIR**

175 €

- 1h30 de cours
- Animations
- Passages drapeaux
- Compétitions du club

Groupe **COMPET**

210 €*

- 3 h de cours
- Joueurs classés uniquement
- Obligation: un entraînement par mois hors cours et une compétition par trimestre.
- Entraînements individuels (tarifs préférentiels proposés par les Pros)
- Entraînements collectifs
- Objectifs

* Optionnel. Le groupe sera établi par les PROS enseignants.

Samedi

De 15h30 à
17h00

Mercredi

14h à 15h30 - 15h30 à 17h

Samedi

14h à 15h30

Samedi

De 9h00 à 12h00



Alain GAULTIER

Elève Pro : Clara OLEON

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2025 - 2026



Nom et Prénom de l'enfant :
Né le : Tel port :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Index :
Drapeau :
Taille polo :

Tuteur légal 1 :

Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : fixe : Mobile :
Adresse messagerie :

Informations médicales (allergies, maladies...) :

.....
.....

AUTORISATION DES PARENTS :

Je soussigné,, autorise mon enfant à participer aux
cours et aux rencontres sportives du Club Jeunes du Golf Sporting Club Vichy

D'autre part, j'autorise les responsables de ce club à prendre les mesures nécessaires
d'urgence en cas d'incident survenant à mon enfant,

Tuteur légal 2 :

Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : fixe : Mobile :
Adresse messagerie :

Nom et téléphone du médecin traitant :

.....

Date :

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2025-2026

ÉCOLE DE GOLF

- ☐ Groupe ESPOIR **150€**
- ☐ Groupe LOISIR **175€**
- ☐ Groupe PERF *(voir avec les PROS)* **210€**

L I C E N C E 2025-2026

- ☐ Né(e) à partir de 2014 **22€**
- ☐ Né(e) entre 2008 et 2013 **25€**
- ☐ Nouveau licencié **31€**

TOTAL



- ☐ Pack équipement EDG* **58€**

Le pack comprend une casquette, un polo et un chill-out logotés au nom du SCV

- ☐ Casquette **18€**
- ☐ Polo Puma* **20€**
- ☐ Chill out Footjoy* **40€**
- ☐ Serviette logotée **18€**

**Voir tailles au PRO SHOP*

R È G L E M E N T

- ☐ Chèque
- ☐ Carte bleue
- ☐ Espèces

Date et signature :



AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHER, EXPLOITER L'IMAGE & DIFFUSER L'IMAGE

Je (nous) soussigné(s)

Domicilié(s) au

Autorise(sons)

Le Golf du Sporting Club de Vichy
Allée Georges Bagnies
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

- à filmer (et/ou photographeur), sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s) mineur(s).

Nom(s) et prénom(s) :

- À utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association sportive / à l'école de golf.
- À diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet de l'association sportive / de l'école de golf jusqu'à ses 18 ans.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial et publicitaire.

Fait à

Le

Signatures des représentants légaux (père et mère), précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAÎNEUR OU BÉNÉVOLE DU CLUB

Nous soussignés, Monsieur et Madame

Demeurant :

Autorisons les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer notre enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement ou un lieu d'entraînement ou de championnat.

Ceci est valable pour tous véhicules à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf, etc.)

Fait à

Le

Signatures des représentants légaux (père et mère), précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF

2025 - 2026



Art 1 – Droits d'inscription

- Tout enfant faisant partie de l'école de golf doit avoir acquitté son règlement, à savoir l'acompte le jour de l'inscription et le solde au plus tard le 31/10/2025 sauf souscripteur à la mensualisation.
- Pour les éventuelles inscriptions en cours d'année, l'ensemble du règlement sera versé le jour de l'inscription.
- Jusqu'aux vacances de la Toussaint en cas d'abandon : l'abonnement sera remboursé au prorata des cours effectués.
- Après les vacances de Toussaint : aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Les Greenfees invités ne sont pas compris dans la cotisation Ecole de Golf.

Art 2 – Absence lors d'une séance

Dans le cas où l'enfant serait absent, il n'est pas prévu de rattrapage ou de remboursement de la leçon

Art 3 – Ponctualité

L'enfant **doit arriver à l'heure** à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours. A la fin de la séance, l'enfant est sous la responsabilité du représentant légal (signataire de l'abonnement ou toute autre personne désignée par le représentant légal par écrit auprès du golf). En cas de retard, les parents doivent immédiatement téléphoner à l'accueil afin que l'enfant soit pris en charge dans l'attente de leur arrivée. Nous ne sommes une garderie ni un centre de loisirs mais une association sportive. Nous n'avons de personnels pour encadrer les jeunes en dehors des cours.

Art 4 - Comportement – Tenue - Etiquette

Un comportement respectueux de la quiétude des autres ainsi qu'une tenue correcte (*polo obligatoire et pas de survêtement*) **sont de rigueur sur l'ensemble des installations du club.**

- Tous les cours ayant lieu à l'extérieur, une tenue sportive adaptée à la météo (au froid et à la pluie est indispensable).
- Des chaussures de golf ne sont pas obligatoires (bien que recommandées). Toutefois les chaussures ne comprendront pas de talon et seront plates et souples afin de ne pas abîmer les aires de jeu.

-L'enfant s'engage à respecter le terrain, le travail des jardiniers, le matériel et les autres élèves. En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (green, putting green).

-Lors des compétitions, l'enfant doit compter ses propres coups en toute honnêteté.

-Les téléphones portables, baladeurs et appareils électroniques sont interdits pendant les cours. En cas d'urgence, les parents peuvent prévenir leur enfant en téléphonant à l'accueil.

-Les parents peuvent suivre les cours sans toutefois intervenir.

-L'enfant est en toutes circonstances tenu au respect de l'étiquette et des règles du jeu édictées par la FFGolf.

-La connaissance de l'étiquette fait partie du contenu pédagogique de l'enseignement.

Art 5 – Equipement

- Les clubs sont prêtés au début des cours. Pour progresser suite à plusieurs mois de pratique, il est préférable que les enfants soient en possession de leurs propres clubs. Les enfants doivent également avoir des tees et des balles (balles de practice interdites sur le parcours)
- L'enseignant est le premier conseiller pour l'acquisition de matériel, des bourses d'occasion seront organisées.

Art 6 – Zone d'accueil des enfants

La zone d'accueil est située devant le secrétariat du club au pied du mat des drapeaux, ou practice du Creps selon planning.

Art 7 – Perte ou vol

Le golf n'est pas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit, déposé ou oublié dans le périmètre du golf.

Le parking n'est pas gardé. Le golf n'est pas responsable des vols et dommages occasionnés aux véhicules et à leur contenu.

Art 8 – Démarche qualité LABEL ECOLE DE GOLF

-Le S.C Vichy est engagé dans une démarche qualité, les jeunes devront conserver un carnet du jeune golfeur et le tenir à jour, participer à des compétitions tout au long de l'année.

-Un jeune et un représentant des parents seront conviés à la commission jeune afin de faire un point régulier.

-Un panneau d'affichage est tenu à jour, toutes les informations de la vie du club jeune y seront présentes.

Art 9 –Non-respect du règlement – sanctions disciplinaires

Les dirigeants du golf, l'enseignant et les représentants du golf sont chargés de l'application du présent règlement.

Le non-respect de celui-ci entraîne la possibilité pour le golf de décider immédiatement à titre conservatoire, d'un avertissement ou de l'interruption temporaire de ses prestations, en particulier de l'exclusion immédiate des installations, après avoir entendu l'enfant et prévenu ses parents.

En cas d'interruption temporaire, celle-ci n'entraîne aucun remboursement.

Le golf peut également décider de l'interruption définitive de ses prestations envers tout enfant ayant commis un manquement grave au règlement. Dans ce cas, aucun remboursement de prestation ne sera effectué. Le golf se réserve le droit de refuser l'adhésion à tout enfant qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement.

Signature des parents ou du responsable

Signature du jeune